



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Marine nationale
Direction du personnel militaire de la Marine
Service de recrutement de la Marine**

Paris, le 15 décembre 2022
N°1439/ARM/DPMM/SRM/OFF/NP

MODIFICATIF N°1

OBJET : concours externes d'admission en première année à l'École navale en 2023.
RÉFÉRENCE : note N°1315-2022/ARM/DPMM/SRM/OFF/NP du 9 décembre 2022.
P. JOINTES : page 3 et 13 modifiées.

Le document de référence est modifié comme suit :

- remplacer les pages 3 et 13 par celles jointes.

Le reste sans changement.

Mention sera faite sur le document modifié du présent modificatif.

Pour le ministre des Armées et par délégation,
le vice-amiral d'escadre Éric Janicot
directeur du personnel militaire de la Marine,

Original signé

1. CALENDRIER

Les concours externes pour l'admission en première année à l'École navale sont intégrés, pour les épreuves écrites et de travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE), aux concours Centrale–Supélec dont le calendrier est présenté ci-dessous :

samedi 10 décembre 2022	Début des inscriptions sur Internet : http://www.scei-concours.fr
mercredi 11 janvier 2023 17h00	Clôture des inscriptions sur Internet
avant le vendredi 24 février 2023	Envoi du dossier complet pour être « autorisé à concourir » : Fiche individuelle du contrôle élémentaire au recrutement (FICE) et acte de naissance
les 9, 10, 11 et 12 mai 2023	Épreuves écrites
mardi 6 juin 2023 ⁽¹⁾	COMMISSIONS D'ADMISSIBILITÉ Transmission des résultats et des convocations pour les épreuves orales
du lundi 12 juin 2023 au vendredi 7 juillet 2023 ⁽²⁾	Épreuves orales, sportives et visites médicales
mardi 18 juillet 2023 ⁽¹⁾	COMMISSIONS D'ADMISSION Transmission des résultats
lundi 24 juillet 2023 ⁽¹⁾	1 ^{er} appel
vendredi 28 juillet 2023 ⁽¹⁾	2 ^e appel
mercredi 26 août 2023 ⁽¹⁾	Intégration à l'École navale

⁽¹⁾ Dates susceptibles d'être modifiées.

En cas de force majeure, le calendrier donné dans cette note (date d'inscription, date des épreuves, etc.) peut être réaménagé.

2. ORGANISATION GÉNÉRALE

Trois concours externes pour l'admission en première année à l'École navale sont organisés en 2023 (MP, PC et PSI). Un candidat ne peut se présenter, la même année, qu'à un seul des concours ouverts et nul ne peut se présenter plus de trois fois aux concours. Le nombre de places offertes (répartition par concours et par filières d'enseignement « Opérations et énergies » (OPS/E) et « Opérations et navigation » (OPS/N) fait l'objet d'un arrêté publié au *Journal officiel*.

Un premier recueil des desideratas aura lieu durant les épreuves orales d'admission. Ces derniers pourront encore être changés durant les premières semaines à l'École navale.

Après quelques semaines passées à l'École navale, les candidats intégrés seront appelés à exprimer leur souhait de filière dans l'ordre de mérite de chaque concours et dans la limite des places offertes. La répartition de principe est la suivante :

CONCOURS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES	
	Filière « OPS/E »	Filière « OPS/N »
Mathématiques-physique (MP)	12	21
Physique-chimie (PC)	5	13
Physique et sciences de l'ingénieur (PSI)	12	22
Total	85	

3. TRANSMISSION DES RÉSULTATS DES CONCOURS

Les résultats des commissions d'admissibilité et d'admission sont publiés sur les sites de la Marine www.lamarinerecrute.fr, <https://admissio.defense.gouv.fr> ainsi que www.scei-concours.fr et www.concours-centrale-supelec.fr. Il est conseillé aux candidats de consulter régulièrement leur boîte de réception ainsi que la partie « courriers indésirables » (les envois pourraient être considérés comme des spams).

ANNEXE III

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ PRÉALABLE A L'ENGAGEMENT



QSPE.pdf

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :
- CENTRALE SUPELEC

COPIES :
- ALENV
- CC MILLE
- COMAR PARIS (Bureau sport)
- SRM (OFF)
- archives.